

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 décembre 2012

L'an deux mille douze, le 14 du mois de décembre à 18 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en Mairie, sous la présidence de M Michel BRUNET, Maire.

**PRÉSENTS** : MM BRUNET Michel, SALLIÈRE Robert, OLIVIER Pascal, MOREAU Alexandre, BARBONI Vincent.

MATHIEU Thierry (qui rejoint la séance à 20 heures trente)

**ABSENTES** : HAMELIN Céline. De CHALENDAR Marguerite.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Alexandre MOREAU.

### ORDRE DU JOUR

- 1- Décisions modificatives.
- 2- Amortissement
- 3- Non valeurs
- 4- Coopération intercommunale
- 5- Transport scolaire
- 6- Questions diverses

Ouverture de la séance : 18 heures

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 05 octobre 2012  
Celui-ci n'amène aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

### DECISION MODIFICATIVES

#### DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (budget eau et assainissement)

Le Maire expose la nécessité à apporter des modifications au budget primitif. Ouï cet exposé le Conseil Municipal vote à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

Libellé	Articles	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Virement à la section d'investissement	023	14 397,01 €	
Dotations aux amortissements	6811		14 397,01 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Virement de la section de fonctionne <sup>t</sup>	021	14 397,01 €	
Réseau d'adduction d'eau	281531		1 092,39 €
Réseau d'assainissement	281532		3 080,07 €
Service de distribution d'eau	281561		10 224,55 €

### DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (budget communal)

Libellé	Articles	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Virement à la section d'investissement	023	2 358,44 €	
Dotations aux amortissements	6811		2 358,44 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Virement de la section de fonctionne <sup>1</sup>	021	2 358,44 €	
Frais liés à la réalisat <sup>o</sup> de doc d'urbanisme	2802		2 358,44 €
Libellé	Articles	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts

### DÉCISION MODIFICATIVE N°2 (budget communal)

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Contributions directes	7311	3 696,00 €	
Reversement sur FNGIR	73923		3 298,00 €
Fds péréquation des recettes fiscales	73925		398,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Immobilisations en cours	231	14 794,00 €	
Matériel de transport	2182		14 000,00 €
Autres immobilisations corporelles	2188		794,00 €

### AMORTISSEMENT

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de se prononcer sur la durée d'amortissement des ouvrages du réseau d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter une durée d'amortissement de 30 ans.

### NON VALEURS

Le Maire, vu l'impossibilité de recouvrer ces créances décide de porter en non valeur les titres suivants :

Un titre de 2002 d'un montant de 18.44 €

Un titre de 2003 d'un montant de 628.16 €

Un titre de 2005 d'un montant de 23.50 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de porter en non valeur ces titres.

### QUESTIONS DIVERSES.

Le Maire rappelle que l'indemnité de gardiennage pour un prêtre non résidant s'élève au maximum à 119,55 €. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer cette somme au père BELLET.

De Même après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'allouer une indemnité de conseil au percepteur d'un montant de 296,98 € pour l'exercice 2011 et de 311,60€ pour l'exercice 2012.

## **COOPERATION INTERCOMMUNALE.**

*(Monsieur Thierry MATHIEU rejoint la séance)*

Le Maire rappelle la délibération du 07 avril 2007 concernant le projet de construction d'une école à Albiez Montrond, dans laquelle le Conseil Municipal d'Albiez le Jeune proposait une participation à la construction de cette école proportionnelle au nombre d'enfants, révisable chaque année en fonction de ce critère et ce dans le cadre d'un plan financier arrêté dans le temps.

Cette proposition n'a pas donné satisfaction à la Commune d'Albiez Montrond qui propose dans une délibération du 09 juillet 2012 que la commune d'Albiez le Jeune outre les charges de fonctionnement, prenne en charge une charge d'amortissement calculée au prorata du nombre d'élèves inscrits à la rentrée 2012-2013.

Cette proposition prenant en compte uniquement l'effectif à la rentrée 2012-2013, au vu des variations importantes des effectifs est inacceptable,

Pour mémoire, cet effectif était de successivement de 09, 10, 13, 13, 5, 7, 5, 7, 10, 16, 18 élèves entre la rentrée 2002-2003 et la rentrée 2012-2013.

Il est proposé dans un premier temps de se prononcer sur la volonté de la commune d'aller vers la création d'une classe à Albiez le Jeune ou de créer une structure de regroupement pédagogique intercommunal (RPI) et dans ce cas de définir avec quelle commune, Villargondran ou Albiez Montrond, ce regroupement serait envisagé.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal opte pour un regroupement pédagogique et propose à quatre voix pour, Messieurs SALLIERE et OLIVIER votant contre, un regroupement pédagogique avec Albiez Montrond.

Le Conseil Municipal propose de prendre un effectif moyen sur les huit dernières années, durée du cursus scolaire d'un écolier, cet effectif moyen est de 10,13 élèves. La participation d'Albiez le Jeune se monterait donc à 125 656,92 €.

Cette proposition, devra obtenir l'agrément des deux municipalités et faire l'objet d'une convention en définissant expressément les modalités d'application.

Cette somme serait prélevée sur les fonds libres d'une part et couverte par un emprunt d'autre part.

Il est précisé en outre que, vu l'investissement initial, l'amortissement ne sera pas intégré à la participation aux frais de fonctionnement pris en charge par la commune d'Albiez le Jeune.

Considérant que le bâtiment est neuf la commune d'Albiez le Jeune souhaite que les frais de fonctionnement n'augmentent pas par rapport à ceux des exercices écoulés.

La question de l'organisation du transport scolaire est à nouveau posée. Après un bref débat, cette question ne figurant pas à l'ordre du jour est éludée.

## **QUESTIONS DIVERSES.**

Le Maire expose le projet de classe de découverte scientifique au mois de mai 2013, présenté par les enseignants de l'école, ce projet s'articule autour de visites au muséum d'histoire naturelle, au palais de la découverte et à la cité des sciences.

Entendu l'intérêt de ce projet, le Conseil Municipal alloue un somme de 750 € pour financer le déplacement de cinq enfant et d'un accompagnateur. Une part des frais étant prise en charge par ailleurs par les familles et par le sou des écoles.

Le secrétaire de séance  
Alexandre MOREAU

Vu pour affichage le 21 décembre 2012

Le Maire  
Michel BRUNET

